



Information PORT DU MASQUE

publié le 05/10/2021

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire est passé au niveau 1 depuis le lundi 4 octobre.

Cela signifie notamment la fin de l'obligation du non-brassage des élèves.

Par conséquent, le port du masque dans la cour de récréation n'est plus obligatoire.

Nous incitons fortement les élèves à respecter les gestes barrières dans tous les lieux.

ATTENTION, le **masque reste OBLIGATOIRE dans tous les espaces clos** : préau, foyer, sanitaires, salles de classe...

En vous souhaitant bonne réception de ces informations, nous restons à votre disposition.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.